

# Auto-entrepreneurs: Les premiers chiffres



• 6.000 inscriptions au nouveau statut, dont 3.000 rien qu'en janvier

• Près d'1 dossier sur 2 porté par les femmes

UN record. Encore dans sa phase pilote depuis son lancement en novembre dernier, le déploiement du statut de l'auto-entrepreneur tient ses promesses. Plus de 6.000 opérateurs sont déjà dans le registre du programme selon les chiffres officiels. «Ce chiffre est de 3.000 rien que sur janvier, avec un important taux de croissance sur ces premiers mois», a annoncé le ministre délégué, chargé des Petites entreprises et de l'Intégration du secteur informel, Mamoun Bouhdoud.

C'était en marge du forum international Afrique développement, organisé en fin de semaine dernière par le groupe Attijariwafa bank. «Nous visions un objectif de 300 à 400 auto-entrepreneurs pour une phase pilote, qui devait servir aux corrections et réglages à apporter éventuellement», poursuit le ministre délégué. L'autre bonne surprise, c'est



Selon le ministre délégué, chargé des Petites entreprises et de l'Intégration du secteur informel, Mamoun Bouhdoud, le segment des auto-entrepreneurs pourrait, à terme, constituer un véritable relais de business pour le secteur bancaire (Ph. Jarfi)

tefois noter que ces statistiques n'intègrent pas celles des banques mobilisées dans la mise en œuvre de ce nouveau régime d'entrepreneuriat, en partenariat avec Barid Al-Maghrib qui en assure le pilotage opérationnel. Récemment, plusieurs des institutions financières du pays -Crédit du Maroc, Attijariwafa bank, BCP et BMCE Bank- ont fina-

Mais le ministre ne s'emballa pas. «Nous n'en sommes encore qu'au début. Il faut garder la tête froide», relativise-t-il. Le potentiel est important. La cible est estimée à près de 4 millions de bénéficiaires potentiels et pourrait grossir de 160.000 profils additionnels par an. La diversité du profilage et des catégories d'actifs éligibles au registre étant extrêmement large, les banques ont tout de suite flairé l'opportunité. Pour rappel, le régime spécial de l'auto-entrepreneur a été mis en place par la loi 114.13. Il

s'agit d'une nouvelle forme juridique d'entreprise dédiée aux personnes physiques exerçant, à titre individuel, une activité industrielle, commerciale ou artisanale, ou de prestation de services.

Pour l'opérateur, les principaux avantages portent sur la simplification des démarches et procédures de création et de cessation d'activité, l'exemption de l'inscription au registre du commerce et l'insaisissabilité du domicile principal. L'expérience n'en est encore qu'à ses débuts, mais inspire déjà quelques économies partenaires du Royaume, en l'occurrence en région subsaharienne. Un régime similaire devrait être déployé en Côte d'Ivoire. Une convention de partenariat a été récemment signée dans ce sens entre les autorités marocaines et ivoiriennes. □

Safall FALL

Pour réagir à cet article:  
courrier@economiste.com

## Un écosystème en gestation

A terme, l'objectif est de faire de ce tissu d'auto-entrepreneurs, en déploiement graduel, un écosystème à part entière. Un projet d'étude, pilotée par Maroc PME (ex-ANPME), est déjà sur le marché. Ce cadre sera structuré autour de trois principaux piliers. Le premier sera constitué d'un «Réseau de conseillers des auto-entrepreneurs», regroupant des intervenants de toutes les régions du Royaume. L'objectif est d'assurer un encadrement de proximité.

Le deuxième grand axe de cet écosystème sera autour d'une plateforme institutionnelle, regroupant plusieurs organismes publics. Ces acteurs seront fédérés autour d'une charte mettant en convergence les services et les compétences de l'Etat, à mettre à disposition de l'auto-entrepreneur. Ce pool sera coordonné par Maroc PME. La mise en place d'un «Club de promoteurs publics et privés de l'auto-entrepreneuriat», national ou international, sera le troisième élément phare de ce projet. Il offrira networking, transfert de compétences et opportunités d'affaires aux auto-entrepreneurs. Ces structures seront complétées par une 4e plateforme regroupant, cette fois-ci, les bailleurs de fonds impliqués dans l'appui au programme d'auto-entrepreneuriat. Enfin, le tout sera relié à un «Groupement des auto-entrepreneurs», qui aura une mission représentative et de force de proposition pour les améliorations à apporter au statut. □

que 46% de ces auto-entrepreneurs sont des femmes. A titre comparatif, cette catégorie d'actifs ne porte que 10% des TPE au Maroc. Résultat: «La capacité de domiciliation d'activité chez soi a complètement changé la donne de l'entrepreneuriat. Ces chiffres renforcent la crédibilité du gouvernement sur ce projet», conclut Bouhdoud. Il faut tou-

lisé une convention de partenariat avec Poste Maroc afin de faciliter l'inscription dans le registre national de l'auto-entrepreneur. Concrètement, il s'agit de proposer ce service au niveau de leur réseau respectif d'agences, complétant ainsi les offres déjà lancées pour le financement des PME/TPE. Pour Bouhdoud, les banques «jouent bien le jeu».